

BUREAU D'AGGLOMERATION DU 11 MAI 2023 – 14H15

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze mai, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq mai deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 5 mai 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE (partie 1 – information) – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (3) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

ORDRE DU JOUR

Partie 1 – Information du Bureau

- ☒ Solidarité financière entre communes
- ☒ Revalorisation des titres restaurant
- ☒ Déploiement de la fibre optique en remplacement de l'ADSL dans les locaux communaux
- ☒ Evolution de Mon Espace Services
- ☒ Magazine Escapades à Terres de Montaigu 2023
- ☒ Visites du patrimoine
- ☒ Les Echappées 2023
- ☒ Taxe de séjour 2024
- ☒ Modification des horaires et modalités d'emprunt à la Médiathèque Calliopé
- ☒ Nouvelles orientations du Site Saint-Sauveur
- ☒ Tarifs 2023/2024 du Conservatoire intercommunal de musique
- ☒ Bilan de l'ouverture du Centre Temporaire des Titres d'Identité (CTTI)
- ☒ Déploiement de stationnements vélo sécurisés sur les pôles d'intermodalité
- ☒ Délégation aux AO2
- ☒ Coopération avec la Région Pays de la Loire

Partie 2 – Délibérations du Bureau d'agglomération

- ☒ DEL20230511_01 Remises gracieuses pour prestations non réalisées au conservatoire intercommunal de musique
- ☒ DEL20230511_02 Désaffectation et déclassement d'une partie d'espaces verts – Rue André Charles Boulle – Montaigu-Vendée
- ☒ DEL20230511_03 Cession à la société GROUPE VERDEMOBIL – PAE Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée
- ☒ DEL20230511_04 Acquisition foncière – ZA Le Mortier – Cugand
- ☒ DEL20230511_05 Cession à la SCI DANMER – Zone du Tacret – La Bernardière
- ☒ DEL20230511_06 Cession à la SCI AE2S IMMO – Zone de la Daunière – Montaigu-Vendée
- ☒ DEL20230511_07 Cession à l'entreprise CODILAB – PAE Les Marches de Bretagne – Montaigu Vendée
- ☒ DEL20230511_08 Convention de servitude Enedis – ZI Gare – rue de la Gare – Montaigu-Vendée
- ☒ DEL20230511_09 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'édition 2023 du festival Les Ephémères
- ☒ DEL20230511_10 Règlement d'utilisation du site du Lac de la Chausselière
- ☒ DEL20230511_11 Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
- ☒ DEL20230511_12 Convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée
- ☒ DEL20230511_13 Création d'un poste de Chargé de mission plan climat

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Bureau d'agglomération nomme Monsieur Damien GRASSET en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 16 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Partie 2 – DELIBERATIONS DU BUREAU D'AGGLOMERATION

FINANCES

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens généraux

DEL20230511_01 – Remises gracieuses pour prestations non réalisées au conservatoire intercommunal de musique

Daniel Rousseau informe l'assemblée qu'à la suite du recrutement d'un professeur de formation musicale, le délai de préavis n'a pas permis d'assurer les cours d'éveil, d'initiation et de formation musicale pour une partie des élèves du conservatoire, du 14 septembre au 22 novembre 2022. Plusieurs parents d'élèves ont sollicité une réduction de leur facture.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, applique, aux élèves concernés, une remise de 50% sur la facture du troisième trimestre de l'année scolaire 2022/2023 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la délibération.

ECONOMIE

Rapporteur : Eric HERVOUET, Président de la Commission Economie, Formation et Innovation

DEL20230511_02 – Désaffectation et déclassement d'une partie d'espaces verts – Rue André Charles Boulle – Montaigu-Vendée **DEL20230511_03 – Cession à la société GROUPE VERDEMOBIL – PAE Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée**

Eric Hervouet informe l'assemblée que la société Groupe Verdemobil dont le siège social est situé à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Boufféré – 10 Rue Augustin Fresnel représentée par Monsieur Philippe KHAIRALLAH, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale de 2 265 m² cadastré 224 section B numéros 499 et 500 situé à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – Zone d'activités Les Landes de Roussais. Cette acquisition permettrait à l'entreprise de construire une cuve de stockage du BioCO² ainsi que la construction d'un bâtiment de 150 m².

Il précise que ce terrain est un espace vert compris dans l'emprise foncière de la voirie du lotissement industriel Les Landes de Roussais.

Conformément au Code de la Voirie Routière, si la désaffectation et le déclassement d'un bien ne porte pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Il est proposé à l'assemblée de désaffecter cette partie d'espaces verts d'une surface d'environ 00ha 22a 65ca, de la déclasser du domaine public pour l'intégrer au domaine privé de la collectivité et de céder ce terrain au profit de la société Groupe Verdemobil représentée par Monsieur Philippe KHAIRALLAH ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix principal de 30,00 € hors taxes le mètre carré.

DEL20230511_02 Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, désaffecte la partie d'espaces verts d'une surface d'environ 00ha 22a 65ca ; prononce son déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé ; autorise Monsieur le Président à signer au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

DEL20230511_03 Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, cède à la société dénommée GROUPE VERDEMOBIL dont le siège social est situé à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Boufféré – 10 Rue Augustin Fresnel représentée par Monsieur Philippe KHAIRALLAH ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale de 2 265 m² cadastré 224 section B numéros 499 et 500 situé à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay - Zone d'activités Les Landes de Roussais ; cède cette parcelle au prix de 30,0000 € hors taxes le mètre carré :

- Prix d'achat du terrain nu	0,8500 € le m ²
- Prix de vente HT	30,0000 € le m ²
- Marge HT	29,1500 € le m ²
- TVA sur marge	5,8300 € le m ²
- Marge TTC	34,9800 € le m ²
- Soit un prix de vente TTC de	35,8300 € le m ²

Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente ; dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement et que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur ; autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente, et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

DEL20230511_04 – Acquisition foncière – ZA Le Mortier – Cugand

Eric Hervouet informe l'assemblée que Terres de Montaigu s'est rapprochée du Département de la Vendée dans le but d'acquérir une partie du domaine public leur appartenant située à Cugand, Zone Artisanale Le Mortier pour une surface totale d'environ 349 m². Cette acquisition permettrait ainsi à Terres de Montaigu d'installer un totem d'entrée pour signaler la zone artisanale du Mortier.

Le bureau est invité à décider d'acquérir une partie du domaine public appartenant au Département de la Vendée et située à Cugand, Zone Artisanale Le Mortier pour une surface totale d'environ 349 m², le tout moyennant le prix principal de 1,00 € le m².

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, décide d'acquérir du Département de la Vendée la partie du domaine public appartenant au Département de la Vendée ayant fait l'objet d'un déclassement et d'une désaffectation le tout d'une contenance totale d'environ 349 m² moyennant le prix principal de 1,00 € le m² ; dit que les frais d'acte et tous autres frais seront supportés par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ; autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

DEL20230511_05 – Cession à la SCI DANMER – Zone du Tacret – La Bernardière

Eric Hervouet informe l'assemblée que la société DANMER dont le siège social est situé à La Bernardière, 702 La Brunelière représentée par Monsieur Dominique MERAND, s'est portée acquéreur d'un terrain d'une contenance totale de 101 m² cadastré section J numéro 354, situé à La Bernardière, Zone Artisanale du Tacret.

En effet, lors de l'acquisition par la société DANMER du bien situé à La Bernardière, cadastré section J numéro 337, celle-ci a édifié son mur de clôture au-delà de sa limite de sa propriété. Celui-ci empiète donc sur la parcelle objet de la cession et il convient en conséquence de régulariser cette situation.

Le bureau est invité à décider de la vente dudit terrain au profit de la société DANMER représentée par Monsieur Dominique MERAND ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix principal de 13,00 € hors taxes le mètre carré.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, cède à la société dénommée DANMER dont le siège social est situé à La Bernardière (85610), 702 La Brunelière représentée par Monsieur Dominique MERAND ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale de 101m² cadastré section J numéro 354 situé à La Bernardière (85610), Zone Artisanale du Tacret ; cède cette parcelle au prix de 13,0000 € hors taxes le mètre carré :

- Prix d'achat du terrain nu	3,0000 € le m ²
- Prix de vente HT	13,0000 € le m ²
- Marge HT	10,0000 € le m ²
- TVA sur marge	2,0000 € le m ²
- Marge TTC	12,0000 € le m ²
- Soit un prix de vente TTC de	15,0000 € le m ²

Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente ; dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement et que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur ; autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente, et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

DEL20230511_06 Cession à la SCI AE2S IMMO – Zone de la Daunière – Montaigu-Vendée

Eric Hervouet informe l'assemblée que la SCI AE2S IMMO dont le siège social est situé à Montaigu-Vendée, 5 B Rue des Chaumes, représentée par Monsieur Stéphane PEROT, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale d'environ 1 267 m² à prendre dans la parcelle cadastrée 217 section YA numéro 370p située à Montaigu-Vendée, Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, Zone d'activités La Daunière Nord. Cette acquisition permettrait à l'entreprise de construire un bâtiment à vocation artisanale de 350 m² maximum.

Le bureau est invité à décider de la vente dudit terrain au profit de la SCI AE2S IMMO, représentée par Monsieur Stéphane PEROT ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix principal de 25,00 € hors taxes le mètre carré.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, cède à la société dénommée SCI AE2S IMMO dont le siège social est situé à Montaigu-Vendée (85600), 5 B Rue des Chaumes, représentée par Monsieur Stéphane PEROT ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale d'environ 1 267 m² à prendre dans la parcelle cadastrée 217 section YA numéro 370p située à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, Zone d'activités La Daunière Nord ; cède cette parcelle au prix de 25,00 € hors taxes le mètre carré :

- Prix d'achat du terrain nu	6,5000 € le m ²
- Prix de vente HT	25,0000 € le m ²
- Marge HT	13,5000 € le m ²
- TVA sur marge	2,7000 € le m ²
- Marge TTC	16,2000 € le m ²
- Soit un prix de vente TTC de	22,7000 € le m ²

Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente ; dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement et que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur ; autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente, et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

DEL20230511_07 Cession à l'entreprise CODILAB – PAE Les Marches de Bretagne – Montaigu Vendée

Eric Hervouet informe l'assemblée que la société CODILAB dont le siège social est situé à L'Herbergement, 32 Rue des Bois de Ville, représentée par Monsieur Louis JOUFFRAULT, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale d'environ 29 430 m² à prendre dans la parcelle cadastrée 224 section ZH numéro 72p située à Montaigu-Vendée, Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, Parc d'activités Les Marches de Bretagne. Cette acquisition permettrait à l'entreprise de construire un bâtiment d'une surface d'environ 5 000 m².

Le bureau est invité à décider de la vente dudit terrain au profit de la société CODILAB, représentée par Monsieur Louis JOUFFRAULT ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix principal de 25,00 € hors taxes le mètre carré.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, cède à la société CODILAB dont le siège social est situé à L'Herbergement (85260), 32 Rue des Bois de Ville, représentée par Monsieur Louis Jouffrault ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale d'environ 29 430 m² à prendre dans la parcelle cadastrée 224 section ZH numéro 72p située à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, Parc d'activités Les Marches de Bretagne ; cède cette parcelle au prix de 25,0000 € hors taxes le mètre carré :

- Prix d'achat du terrain nu	3,2850 € le m ²
- Prix de vente HT	25,0000 € le m ²
- Marge HT	21,7150 € le m ²
- TVA sur marge	4,3430 € le m ²
- Marge TTC	26,0580 € le m ²
- Soit un prix de vente TTC de	29,3430 € le m ²

Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente ; dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement et que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur ; autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente, et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

DEL20230511_08 Convention de servitude Enedis – ZI Gare – rue de la Gare – Montaigu-Vendée

Eric Hervouet informe le bureau d'agglomération que dans le cadre du raccordement de la Rue de la Gare située à Montaigu-Vendée, la société ENEDIS doit poser en tréfonds une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 28 mètres et sur une bande d'environ 1 mètre de large. Cette canalisation grèvera la parcelle située à Montaigu-Vendée et cadastrée section AB numéro 678.

Il précise à l'assemblée que ces parcelles appartiennent à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération. Il est donc nécessaire de créer une servitude de tréfonds pour le passage d'une ligne électrique 400 volts sur la parcelle située à Montaigu-Vendée, Rue de la Gare, cadastrée section AB numéro 678 et appartenant à Terres de Montaigu. Cette servitude sera consentie à titre gratuit.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération concernant les travaux liés à une ligne électrique souterraine 400 Volts et grevant la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), Rue de la Gare, cadastrée section AB numéro 678 et autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes n°DA27/096167 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

CULTURE

Rapporteur : Anthony BONNET, Président de la Commission Culture et Tourisme

DEL20230511_09 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'édition 2023 du festival Les Ephémères

Anthony Bonnet informe l'assemblée que pour l'édition 2023 du Festival Les Ephémères, Terres de Montaigu peut solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Vendée dans le cadre de leur soutien aux actions culturelles territoriales.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Vendée et donne pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

TOURISME

Rapporteur : Anthony BONNET, Président de la Commission Culture et Tourisme

DEL20230511_10 Règlement d'utilisation du site du Lac de la Chausselière

Anthony Bonnet informe l'assemblée que le règlement d'utilisation du Lac de La Chausselière situé sur la commune de Montaigu-Vendée, commune déléguée de La Guyonnière, doit être mis à jour au regard des nouvelles activités autorisées sur le site et des installations PMR qui ont été réalisées en 2022 pour les pêcheurs.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, valide le nouveau règlement d'utilisation du lac et de ses abords et donne pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

HABITAT

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

DEL20230511_11 Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Damien Grasset rappelle à l'assemblée que, le Conseil Communautaire le 16 novembre 2020, a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades. Il rappelle également que, le Conseil d'agglomération le 12 décembre 2022, a approuvé le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'OPAH et de la PTRE.

A ce jour, 917 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences et 11 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 16 mars 2023.

Le bureau est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTRE					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT795	BUZARIU Valentina	Montaigu-Vendée (Boufféré)	Isolation des combles, PAC	32 724,59 €	3 000,00 €
PT796	LEBASTARD Joachim	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Isolation des combles et des murs	6 800,58 €	1 700,00 €
PT797	CORNOU Angélique	Rocheservière	Menuiseries, VMC, ITE, convecteurs	40 295,28 €	2 000,00 €
PT798	PEROCHEAU Léo	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC, VMC, isolation des murs, des plafonds et du plancher, menuiseries	32 848,47 €	3 000,00 €
PT799	MOTHE Xavier	Treize-Septiers	PAC, panneaux photovoltaïques	35 603,47 €	3 000,00 €
PT800	LABARRE Patrick	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Ouvertures, isolation de la toiture	33 262,21 €	3 500,00 €

6 aides pour un montant à payer de 16 200,00 €

Aide à la rénovation des façades					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
FA028	SAVARY Samuel	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Isolation thermique extérieure (finition enduit) ap 1949	24 558,32 €	1 000,00 €
FA029	DURANDET Jean-Bernard	La Boissière-de-Montaigu	Isolation thermique extérieure (finition bardage composite) ap 1949	32 869,78 €	1 000,00 €
FA030	SORIN Jean	Saint-Philbert-de-Bouaine	Isolation thermique extérieure (finition enduit) ap 1949	34 264,79 €	1 000,00 €
FA031	PIOT Catherine	La Bruffière	Enduit à la chaux / avant 1949	12 117,50 €	1 500,00 €
FA032	BALME Elodie	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation thermique extérieure (bardage bois) ap 1949	29 179,14 €	2 000,00 €

5 aides pour un montant à payer de 6 500,00 Euros

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

URBANISME

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

DEL20230511_12 Convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée

Damien Grasset informe l'assemblée que Terres de Montaigu est partenaire de l'association Géo Vendée depuis 2003. Géo Vendée est le centre de ressources et d'infrastructure de l'information géographique à l'échelle départementale qui a pour mission de constituer et diffuser une banque de données géographiques, former et informer les acteurs du monde de la géomatique.

Comme chaque année, la signature de la convention entre Terres de Montaigu et Géo Vendée est demandée afin que le partenaire mette à disposition les données géographiques nécessaires à l'activité de la collectivité ainsi que l'accès aux services proposés par l'association.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, approuve la convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée pour l'année 2023 et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention avec le partenaire.

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

DEL20230511_13 Création d'un poste de Chargé de mission plan climat

Florent Limouzin informe l'assemblée qu'il convient de créer un poste au tableau des effectifs, afin de mettre en œuvre les actions du plan climat :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Date
Direction de l'environnement et de la mobilité Plan climat	Contrat de projet 3 ans Art. 332-24	Cadre d'emploi des rédacteurs ou techniciens (Cat. B)	01/07/2023

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, crée les postes au tableau des effectifs tels que listés ci-dessus ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse et le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience, sans pouvoir dépasser l'indice brut afférant au 8^{ème} échelon du grade retenu ; autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30

Le secrétaire de séance
Damien GRASSET

Le Président
Antoine CHEREAU